

Déclaration UE de conformité

Avidsen déclare sous son entière responsabilité que l'équipement référence 127100 est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable et sa conformité a été évaluée selon les normes applicables en vigueur :

Onduleur :

- Règlementation spécifique onduleur
- UTE C15-712-1 :2013-07
- DIN VDE 0126-1-1 :2013-08 (VFR2019)
- ENEDIS-PRO-RES_10E:2020-06
- Directive RED 2014/53/EU
- EN 300 328 V2.2.2
- Directive LVD 2014/35/EU
- EN 62368-1 :2014+A11 :2017
- EN 62479
- Directive EMC 2014/30/EU
- EN 301 489-1 V2.2.3
- EN 301 489-17 V3.2.4

Panneau solaire

- Directive LVD 2014/35/EU
- EN 61215-1:2016;
- EN 61215-1-1:2016;
- EN 61215-2:2017 + AC:2017 + AC:2018;
- EN IEC 61730-1:2018 + AC:2018;
- EN IEC 61730-2:2018 + AC:2018.

Les produits précédemment cités sont conformes à la directive RoHS 2011/65/EU et la directive déléguée 2015/867/EU.

Signé par Alexandre Chaverot, président au nom de Avidsen
19 avenue Marcel Dassault, 37200 Tours, France
A Tours le 09/02/2024

